



**OBSERVATOIRE DE LA PARITE  
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

**Chantal BRUNEL**  
*RAPPORTEURE GENERALE*

Délégations régionales confiées selon le sexe  
en 2004 et 2010

**NOTE D'INFORMATION**

23/07/10

## Délégations régionales confiées selon le sexe en 2004 et 2010

### Les effets des lois dites sur la parité

La **loi du 11 avril 2003** instaurant la **parité avec alternance stricte dans les scrutins de liste** permet d'augmenter le nombre de conseillères régionales de 27,5% en 1998 à 47,6% en 2004. Par effet d'entraînement, la part des vice-présidentes progresse, sans contrainte particulière, de 20,0% en 1998 à 37,8% en 2004.

La **loi du 31 janvier 2007** vise à atteindre une parité qualitative et non plus seulement quantitative et impose, entre autres, une **obligation de parité dans les exécutifs régionaux**. En conséquence, en **2010**, la part des **vice-présidentes** augmente de plus de 10 points par rapport à 2004. Les femmes occupent désormais **48,1%** des mandats exécutifs. La loi ne posant pas d'obligation pour les têtes de listes, seules **deux femmes** sont actuellement **présidentes de région** : Ségolène Royal, Présidente de la Région Poitou-Charentes et Marie-Guite Dufay, Présidente de la Région Franche-Comté

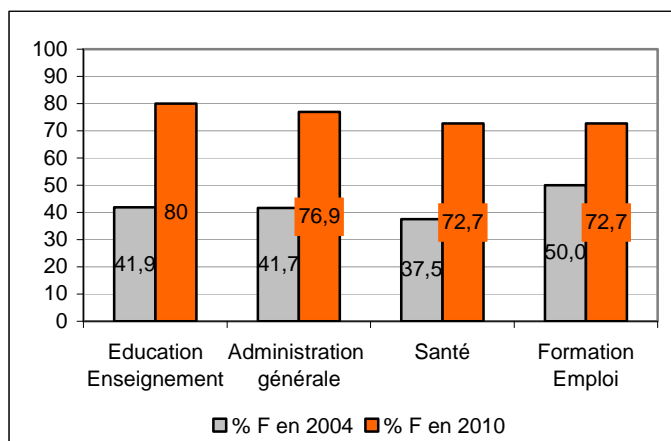
### Répartition des délégations selon le sexe en 2004 et en 2010

En 2010, l'augmentation du nombre de vice-présidentes s'est accompagnée d'une **diversification des domaines qui leur ont été confiés**. Grâce à la loi de 2007, les femmes confirment leur présence dans les délégations où elles étaient déjà implantées et investissent des secteurs dans lesquels elles étaient sous-représentées, en particulier la recherche et l'enseignement supérieur. Certaines dossiers majeurs des régions résistent cependant à la mixité et demeurent des « **bastions** » masculins.

Répartition des délégations selon le sexe en 2004				
Délégations des Vice-présidences	Total	F	% F	
Affaires sociales/ Logement/ Solidarités	27	18	66,7	Délégations où les femmes sont surreprésentées
Culture	26	15	57,7	
Formation/Emploi	36	18	50,0	
Coopération/ Relation européenne et internationale	21	10	47,6	
Tourisme	13	6	46,2	Délégations mixtes
Ecologie/ Environnement/ Développement durable	24	11	45,8	
Education/ Enseignement	31	13	41,9	
Administration générale	12	5	41,7	
Santé	8	3	37,5	
Agriculture/ Pêche/ Forêt	27	9	33,3	
Aménagement du territoire	24	7	29,2	Délégations où les hommes restent surreprésentés
Sport/ Loisirs/ Jeunesse	26	7	26,9	
Budget/ Finances	25	6	24,0	
Développement économique	34	8	23,5	
Recherche/ Enseignement supérieur	11	2	18,2	
Transports/ Infrastructures/ Communication	25	2	8,0	
<b>TOTAL</b>	<b>370</b>	<b>140</b>	<b>37,8</b>	

Répartition des délégations selon le sexe en 2010				
Délégations des Vice-présidences	Total	F	% F	
Education/Enseignement	20	16	80,0	Délégations où les femmes deviennent surreprésentées
Administration générale	13	10	76,9	
Formation/Emploi	22	16	72,7	
Santé	11	8	72,7	
Tourisme	10	7	70,0	Délégations où les femmes restent surreprésentées
Culture	22	15	68,2	
Affaires sociales/Logement/Solidarités	20	13	65,0	
Recherche/Enseignement supérieur	15	8	53,3	Délégations qui tendent vers la mixité
Coopération/Relation européenne et internationale	19	9	47,4	
Agriculture/Pêche/Forêt	19	8	42,1	
Ecologie/Environnement/Développement durable	32	13	40,6	
Sport/Loisirs/Jeunesse	21	8	38,1	Délégations où les femmes restent sous-représentées
Développement économique	28	8	28,6	
Aménagement du territoire	25	7	28,0	
Budget/Finances	19	4	21,1	
Transports/Infrastructures/Communication	26	5	19,2	
<b>TOTAL</b>	<b>322</b>	<b>155</b>	<b>48,1</b>	

## ► Délégations où les femmes deviennent surreprésentées

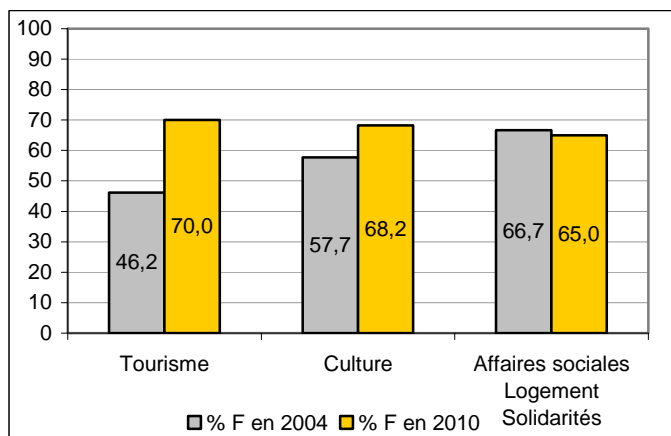


Certaines délégations comptent entre 70% et 80% de vice-présidentes, contre moins de 50% en 2004.

Elles sont désormais largement **majoritaires** dans quatre domaines : **l'éducation et l'enseignement** (80%), **l'administration générale** (76,9%), **la santé** (72,7%) et **la formation et emploi** (72,7%).

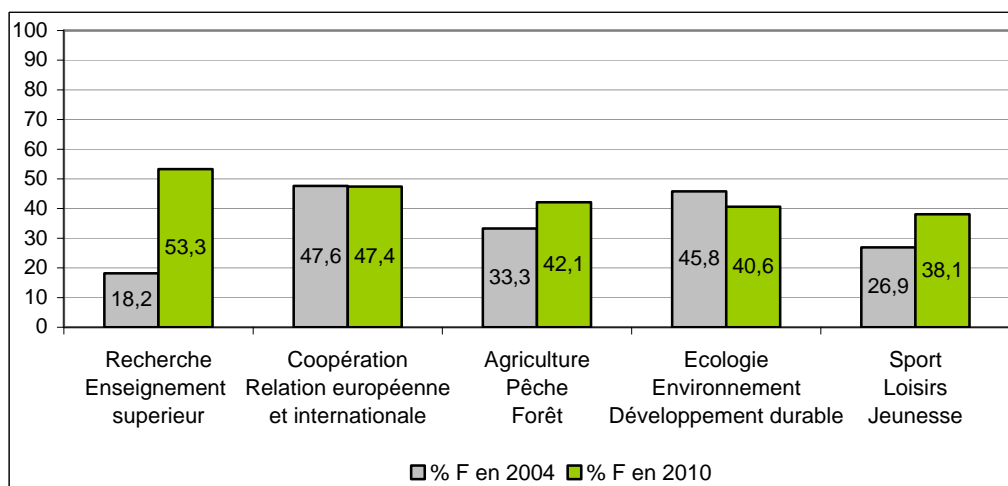
C'est dans **l'éducation et enseignement** que la part des femmes a le plus augmenté avec une hausse de 38,1 points entre 2004 et 2010. Mais le changement le plus significatif s'est produit dans le champ de **la santé** dont la part des femmes est passée d'un tiers en 2004 à trois quarts en 2010.

## ► Délégations où les femmes restent surreprésentées



Trois délégations confiées aux femmes dès 2004 restent très féminisées avec un pourcentage supérieur à 65% en 2010 : **le tourisme** (70,0%), **la culture** (68,2%), **les affaires sociales, logement et solidarités** (65,0%).

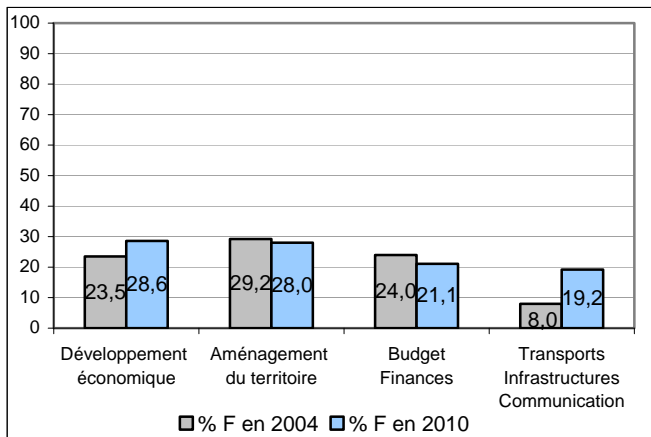
## ► Délégations qui tendent vers la mixité



Entre 2004 et 2010, les femmes ont investi des domaines qui étaient, jusque-là, réservés aux hommes, tels que **la recherche et l'enseignement supérieur** (de 18,2% en 2004 à 53,3% en 2010) ou **le sport, les loisirs et la jeunesse** (de 26,9% en 2004 à 38,1% en 2010).

**La coopération européenne et internationale, l'agriculture, pêche et forêt** ainsi que **l'écologie, environnement et développement durable** se rapprochent progressivement de la mixité avec, en 2010, entre 40% et 50% de vice-présidentes.

## ► Délégations où les femmes restent sous-représentées



Avec moins de 30% de vice-présidentes, quelques domaines majeurs demeurent des « **bastions masculins** » : **les transports, infrastructures et communication** (de 8% à 19,2%), **le budget et les finances** (de 24,0% à 21,1%), **l'aménagement du territoire** (de 29,2% à 28,0%) ainsi que **le développement économique** (de 23,5% à 28,6%).

Données concernant les régions françaises de métropole et les territoires d'outre-mer.

## Comparaison européenne sur la parité dans les assemblées locales\*

Les assemblées qui se rapprochent le plus de la parité sont celles qui sont soumises à des contraintes, qu'elles soient d'ordre législatif ou réglementaire, c'est-à-dire volontairement adoptées par des partis politiques.

A la différence de la situation allemande, en Suède, le contexte favorable d'une politique publique d'égalité globale et cohérente assure une plus grande efficacité des quotas adoptés par les partis politiques.

Pays membres	Nbre de régions	% F Président	% F Membres de l'exécutif	% F Membres des assemblées locales	Contrainte paritaire
Belgique	10 (Provinces)	0	31	40	Lois sur la présence égale F/H sur les listes électorales régionales (2002)
Espagne	17 (Communautés autonomes)	6	38	42	Loi d'égalité effective entre F/H dans les corps élus des communautés locales (2007)
Suède	21 (Comtés)	25	45	48	Quotas règlementaires (volontairement adoptés par les partis politiques)
Allemagne	16 (Länder)	6	27	32	
Italie	22 (Régions)	9	24	12	Aucune contrainte paritaire à l'échelon local
UE - 27	317	8	31	31	

Les données sont de 2009 pour la Belgique, l'Espagne, la Suède et l'Allemagne et de 2010 pour l'Italie.

### \* Sources :

- Site de la Commission européenne (base de données sur la répartition hommes/femmes dans la prise de décision)

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=774&langId=fr&intPagId=657>

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=774&langId=fr&intPagId=660>

- Base de données élaborée par l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale et par l'Université de Stockholm <http://quotaproject.org/>

- Etude réalisée par le Comité des Régions de l'Union Européenne en 2005

[http://www.cor.europa.eu/COR\\_cms/\(S\(3cyfw545ljrt52begtfhwm45\)\)/ui/ViewDocument.aspx?siteid=default&contentID=4adcbd4f-bcf8-415c-a121-87f594533a33](http://www.cor.europa.eu/COR_cms/(S(3cyfw545ljrt52begtfhwm45))/ui/ViewDocument.aspx?siteid=default&contentID=4adcbd4f-bcf8-415c-a121-87f594533a33)

### Pour plus d'informations :

Consultez la note électorale des élections régionales de 2010

[http://www.observatoire-parite.gouv.fr/travaux/pdf/OPFH\\_CR2010\\_base.pdf](http://www.observatoire-parite.gouv.fr/travaux/pdf/OPFH_CR2010_base.pdf)